VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier — Danziger & Tessier — Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de GUSTAVE LEHMANN, Sr.

No 84,198 COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

Par Danziger & Tessier, C. A. Tessier, Encanteur. Bureau : 134 rue Carondelet.

MARDI, LE 20 OCTOBRE 1908,

A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE,

Il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 11 Septembre 1908, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division "D", agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de ladite Cour, Division "B", maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la Propriété ci-après décrite, à savoir :

1e Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les appartenances y appartenant, située dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue St Charles, les rues Antoine, Foucher et Prytania, mesurant 100 pieds de face à l'avenue St Charles sur 150 pieds de profondeur et face à la rue Antoine, entre lignes parallèles sur lesquelles dites deux rues sont formées, laquelle portion de terre étant composée des lots numéros 14, 15, 16 et 17 et vingt (20) pieds du lot No 13, contigu dans le fond desdits lots 14 à 17 inclusivement, d'après un plan de Faubourg Delachaise et Plaisance, fait par C. A. Heddin, arpenteur, et déposé pour référence en l'étude de T. Guyol, notaire en cette ville. Les améliorations sont désignées par le No 3628 avenue St Charles et comprennent une résidence moderne en bois à deux étages avec mansarde couverte en ardoises, retirée du trottoir et contenant autres de chambres une grande vérandah et vestibule pavé en tuile, grande salle de réception avec plancher en bois dur, salon à manger, pièce à coucher, cuisine, chambre de provisions, escalier dans le fond avec cuisine et dessous. Le premier étage contient grand vestibule 5 grandes chambres à coucher 2 chambres à bain cabinet de toilette, chambre à coudre, coiffeuse rédre dans chaque chambre, galerie sur devant dans le fond et sur le côté, la mansarde contient 4 chambres et deux cabinets.

Les principales chambres de la maison magnifiquement décorée et tapissée gaz et électricité dans toute la maison, cheminées en marbre et en tuile. La maison est chauffée à la vapeur, grand fourneau sous la maison servant à cet effet. La tâtisse dans la cour contient buanderie et chambre de domestique. 2 citernes et filtre dans la cour. Le trottoir et la cour et les pelouses dans le jardin sont complétés.

Un des Hommes les plus complets de notre magnifique service de réclame. Des cartes de l'encanteur seront nécessaires pour l'inspection des lieux.

2e Le bon terrain pour bâtir, avec maison pour automobile et hangar qui s'y trouvent, décrit comme un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St Charles, les rues Antoine, Prytania et Foucher, désigné par la lettre "L" sur un devis d'apentage fait par Edgar Pilié, député voyer de ville, le 23 mars 1896, et d'après lequel il est contigu à un point de distance de 150 pieds à l'intersection de l'avenue St Charles, 30 pieds de face à la rue Antoine sur une profondeur de 135 pieds entre lignes égales et parallèles, ledit lot et est composé du tout du lot original No 13, lequel a une façade de 15 pieds 7 pouces sur ladite rue Antoine et d'une portion du lot No 12 mesurant 14 pieds 5 pouces de face à la rue Antoine.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur et la portion à crédit devant être représentée par deux billets au même montant du tout deux ans date respectivement après la date de l'adjudication portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, lesdits billets devant être garantis par hypothèque spéciale et loi de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec 5 pour cent d'honorai e d'avocat sur le montant du principal et de l'intérêt en cas de non paiement à maturité et frais et les actes de vente et hypothèque devant contenir la confession du jugement, taxe, assurance, et toutes les autres clauses usuelles et de coutume de sécurité l'acquéreur devant assumer et payer en plus de son enchère on enchère toutes les taxes pour l'année 1908 et de déposer 10 pour cent du montant de l'adjudication au moment de cela pour lier la vente.

L'acte en les actes de vente et hypothèque devant être passés pardevant M. M. Bostner, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Chas Rosen, avocat.

19sept—19 20 27—oct 11 13 20

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE WILLIAM E. HALL.

No 251, Vingt-Cinquième Cour Judiciaire de District, Paroisse de Tangipahoa, Louisiane.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.

MARDI, LE 13 OCTOBRE 1908,

à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Hon. Cleveland Bishop, juge de la susdite Cour, signé le 15 juillet 1908 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1e Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Henry Clay, les rues Pitt, Carleton et Garfield (autrefois Jeanet), mesurant 64 pieds 4 pouces 1 ligne de face à l'avenue Henry Clay sur 140 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur et façade à la rue Garfield et environ 141 pieds 6 pouces de profondeur sur autre ligne de côté, ladite portion de terre étant composée du tout des lots 18 et 19 et une portion du lot No 20 aboutissant dans le fond. Les améliorations sont désignées par le No 1438 avenue Henry Clay et comprennent une résidence en bois à deux étages contenant 10 chambres, chambre à bain etc.

2e Une moitié d'indivis dans et à trois certaines parcelles de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet 67 borné par les rues Bud Peters, Erato, Gaiennie et Tchoupitoulas, désignées par les Nos 1, 2 et 3, sur un plan dressé par Joseph Piché, voyer, le 23 mai 1838, annexé à un acte pardevant C. Pedesclaux, notaire en cette ville, ledit lot ho 1 mesure 87 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Erato par une profondeur sur le côté le plus proche la rue Tchoupitoulas contiguë aux lots Nos 2 et 3, de 146 pieds 3 pouces 4 lignes et sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Bud Peters ayant une profondeur de 120 pieds 9 pouces 4 lignes de la contenance en arpents trouvera à la rue Tchoupitoulas, 15 pieds 11 pouces 6 lignes et s'étendant à une autre profondeur vers la rue Gaiennie 35 pieds 6 pouces 2 lignes de la ligne du fond sur laquelle il mesure 71 pieds 10 pouces. Le lot No 2 formant en contiguïté à la rue Tchoupitoulas et Erato et mesurant 41 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 190 pieds de profondeur et façade sur la rue Erato entre lignes parallèles. Le lot No 3 mesure 75 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 190 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 1145 et 1160 rue Tchoupitoulas et 445 à 449 rue Erato et comprenant bâtisses d'entrepôt à un étage.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou deux ans à l'option de l'acquéreur, la dite portion du crédit de ladite vente devant être représentée par billets de l'acquéreur à son ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication payé par paiement complet garantis par hypothèque spéciale et loi de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité, et dix pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer, en plus et au-dessus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année A. D. 1908 : 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. A. Parsons, avocat.

12 sept—12 19 20 27—oct 4 11 13

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE

Mme D. Lee, agent vs Rose Johnson.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE ORLEANS — No 3 075 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Thomas P. Maher, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, 225 rue Morgan, Cinquième District de cette ville, le MERCREDI 30me jour de septembre 1908, à 11 heures A. M. — Un lot d'article de ménage, meubles et effets d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions — Comptant. — GEO. W. POLLOCK, Constable de la Deuxième Cour de Cité.

19 sept—19 23 30

Louis E. Jurg vs Frank François.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans. — No 35 798. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Val J. Stenson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans mon entrepôt, No 726 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 26me jour de septembre 1908 à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir : Un lot assorti de liqueurs, chaises, tables, lustres d'Etat et de ville de 1908 pour buvette, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, du prix d'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions : Comptant. — WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—Gustave A. Liambias, avocat pour le demandeur.

15 sept—15 20 26

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Julien J. Cohn

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 86 972—Division E—Attendu que Rowan B. Cohn a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Julien D. Cohn, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Edw. Rightor, avocat.

10 sept—10 15 20

Succession de Joseph B. Smith

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 86 661—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Leonard Smith, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Benj. T. Waldo, avocat.

10 sept—10 15 20

Succession de Charles Noe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 87,201—Division E. — Attendu que Catherine Wolf, veuve de Charles Noe, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Noe, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pourlesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — W. Mat. Fayssoux, avocat.

15sept—15 22 27

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John Jung.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 86 440—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente sommation les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Veuve John Jung, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Robert J. Maloney, avocat.

19 sept—19 23 28

Succession de J. B. Jacquet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83,423—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par P. A. Bacas, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — E. Pemee, avocat.

19 sept—19 23 28

Succession de Mme Julia Brady.

vente de James Fitzsimmons

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 87,131—Division A—Attendu que Charles J. Fitzsimmons a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Julia Brady, veuve de James Fitzimmons, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — George P. Bartley, J. R. Le Gardeur, avocats.

15sept—15 19 24

Succession de Philip J. Fitzsimmons.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 87,130—Division D—Attendu que Charles J. Fitzsimmons a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip J. Fitzsimmons, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — F. Bartley, J. R. Le Gardeur, avocats.

15sept—15 19 24

Succession de Charles S. Doure ou Charles Doure.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 87 153 — Division E—Attendu que Mme Amelia Frances Weinman, veuve de Charles ou Charles S. Doure, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles S. Doure ou Charles Doure, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Geo. Montgomery, avocat. 12sept—12 16 21

Succession de A. B. French.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 85 608— Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John F. French, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—H. E. & J. E. Upton, avocats. 9sept—9 14 19

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Deuxième District.

Portant le No municipal 3100 rue St Pierre, formant le coin de la rue Salcedo

Louis V. Duffaut vs Nicholas Ghermanach.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 85 181 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 octobre 1908, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir —

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, ilet 417, borné par les rues Toulouse, St Pierre, Salcedo et Lopez désigné par le No 10 sur un devis fait par J. F. Braun le 12 janvier 1885, lequel lot forme le coin des rues St Pierre et Salcedo et mesurant vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue St Pierre sur cent pieds de façade à la rue Salcedo, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat.

H. B. McMURRAY

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Walter L. Gleason, avocat pour le demandeur

19 sept—19 25—oct 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété améliorée de valeur du Deuxième District,

Portant le No Municipal 2735 rue Ste-Anne, entre les rues Broad et White.

Mme Magdalena Horner vs Louis I. Yboe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 86 748—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 octobre 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No Trente (30) dans l'ilet No trois cent cinquante-six borné par les rues Broad, Ste-Anne, White et Dumaine, ledit lot mesurant vingt neuf pieds 9 pouces et six lignes de face à la rue Ste-Anne sur cent soixante trois pieds sept pouces et une ligne entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant l'acquéreur au moment de l'adjudication, devra faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat.

H. B. McMURRAY

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Andrew M. Buchmann, avocat pour la demanderesse

12 sept—12 18 25—oct 2 9 15

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Jake Turner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans— No 87,148—Division B — Attendu que Anna Dorothy, veuve de Jake Turner, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jake Turner, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — John J. Darneux, avocat. 10 sept—11 15 20

CHEMINS DE FER

Queen & Crescent Route — New York, Baltimore, Philadelphie, Washington, Cincinnati, Norfolk, St-Louis, Birmingham.

LIGNE DIRECTE

Trains Vestibules Limités. Sleepers Pullman, Chars avec Salle à Manger.

Les trains quittant la Nouvelle-Orléans à 7:30 p. m. ont un Birmingham Sleeper, dans lequel les voyageurs peuvent rester jusqu'à 7:00 a. m. Les trains quittant Birmingham à 12:20 (minuit vingt) ont un New Orleans Sleeper, qui est prêt à être occupé au Dépôt de Birmingham à 9 p. m.

Bureaux des Billets, 211 rue St-Charles et à la Station Terminale.

TELEPHONE MAIN 4482.

"OZONE ROUTE"

EXCURSIONS

$1.00

ALLER ET RETOUR

DIMANCHES ET MERCREDIS

De la Nouvelle-Orléans, Lne. à :

Covington.	Florenville Jct.
Claiborne.	Pleasure.
Abita Springs.	Amos.
Mandeville Jct.	Shore Line Jct.
St Tammany.	Mandeville.

DIMANCHE SEULEMENT

A toutes les autres stations. Un prix pour aller et retour.

Trains quittent la Terminus Station à 7 15 a. m. Arrive à la Nouvelle Orléans à 7.30 p. m.

Les plus beaux cars-vestibules en service sur tous les trains y compris des cars cafés-salons. Aucun passager transporté entre la Nouvelle Orléans et Slidell et les points intermédiaires.

Pour plus amples informations, s'adresser

G. B. AUBURTIN, A. G. P. A.

705 rue Gravier coin hôtel St Charles. (Phone Main 488.)

27 sept—27

$1.00

EXCURSIONS DU DIMANCHE

A Partir du 29 Mars.

I. C. R. R.

McComb City

ET

Points Intermédiaires.

Quittant la Nlle Orléans à 7:45 a. m

DE RETOUR,

Quittant McComb City a 5:05 p. m

Y. & M. V. R. R.

Baton Rouge

ET

Points Intermédiaires.

Quittant la Nlle-Orléans à 8:00 a.m.

DE RETOUR,

Quittant Baton Rouge à 5:55 p. m

Achetez vos Billets à la "Union Station" Dimanche matin.

J. NO. A. SCOTT,
Assistant Agent Général des Passagers.

A. J. McDOUGALL,
Agent de Division des Passagers.

L&N

NOTRE SERVICE A L'EST N'A PAS D'EGAL

Deux Trains Rapides d'un Bout à l'Autre Chaque Jour

Pour votre Voyage le PLUS PROMPT Une Bonne Ligne à

CINCINNATI LOUISVILLE CHICAGO

avec Dortoirs et Chars Ordinaires. Tous les Repas dans le Char Réfectoire.

Bureau des Billets, 201 rue St-Charles.

PHONE 4093 M.

15mars—

Pourquoi n'allez-vous pas aux

MINERAL WELLS ?

THE TEXAS T&P PACIFIC RAILWAY

Seule ligne faisant un service direct

Dallas et Ft. Worth.

Bureau 207 Rue St-Charles.

6janv—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de deux grandes ilets de terre de valeur dans le Septième District.

Commonwealth Building and Loan Associa (vs Mme M. C. Bordeaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 86 693—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 octobre 1908 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir —

Deux certains ilets de terre situés dans le Septième District de cette ville, numérotés respectivement 355 et 356 (autrefois comme comme ilets 315 D et 314 B) ilet 355 borné par les rues Peat, Hesiot, Hamilton et Henry Grave, mesurant trois cent pieds à la rue Hamilton, trois cents pieds à la rue Hesiot, trois cents pieds cinq pouces et six lignes à la rue Peat et trois cents pieds cinq pouces et six lignes à la rue Heaton.

Ilet 356 borné par les rues Heaton, Quince, Henry Grave et Général Ogden, mesurant trois cents pieds à la rue Henry Grave, trois cents pieds à la rue Général Ogden, trois cents pieds deux pouces à la rue Heaton et trois cents pieds et deux pouces à la rue Quince.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

H. B. McMURRAY.

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans

T. D. Flynn avocat pour la demanderesse

19 sept—19 25—oct 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Sixième District

Formant le coin des rues Laurel et Upperline (ilet borné par les rues Lyon et Constance).

Michel Glaser vs Mme D. Royal.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 87 063—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 octobre 1908 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir —

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, ilet 179 dans le cinquième District de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Laurel, Upperline, Constance et Lyon désigné par la lettre "A" sur un croquis par J. O. Hasam, député voyer de ville, daté le 3 mars 1906 et annexé à un acte pardevant G. G. Kronenberger, notaire, le 27 mars 1906, mesurant d'après ledit croquis quarante pieds, quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Laurel sur trente quatre pieds, dix pouces et quatre lignes de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue Upperline de quatre vingt-dix-sept pieds et une profondeur sur la ligne du côté opposé le séparant du lot "D" sur quatre-vingt quinze pieds quatre pouces, ledit lot "A" formant l'encoignure des rues Laurel et Upperline.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur, au moment de l'adjudication, fera un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'achat.

H. B. McMURRAY.

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans

Merrick & Lewis, Ph. Gentner, Ralph J. Schwarz avocats pour le demandeur.

18sept—18 25—oct 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée du Deuxième District

Sur la rue St Pierre, entre Tonti et Rocheblave.

Une bâtisse connue comme une église et l'autre comme un cottage portant le No 2412 rue St Pierre.

H. F. Lewis & Co. Ltd. vs The Union Baptist Church et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 86 949 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, le 1er octobre 1908 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Premièrement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No quatre dans l'ilet borné par la rue St Pierre, la promenade Carondelet, les rues Tonti et Rocheblave, et mesurant plus ou moins trente sept pieds de face à la rue St Pierre sur cent pieds de profondeur.

Deuxièmement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par la rue St Pierre, la promenade Carondelet, les rues Tonti et Rocheblave désigné par le No Trois et mesurant plus ou moins vingt sept pieds de face à la rue St Pierre sur cent pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.

Sheriff civil de la Paroisse d'Orléans

H. M. et E. C. Analey, avocats pour la demanderesse

28 août—sept 4 11 18 25—oct 1

OFFICIEL.

ASSEMBLEE GENERALE

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE,

SESSION REGULIERE DE 1908.

LOI No 145

Bill de la Chambre No 343 — Par M. Thomas

LOI

Allouant la somme de dix mille dollars pour couvrir le déficit de l'allocation en faveur de l'Hôpital de Charité d'Etat à Shreveport, pour deux années finissant le 30 juin 1908.

Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Qu'il est alloué la somme de dix mille dollars de tous fonds dans le Trésor de l'Etat non autrement alloué, pour l'usage de l'Hôpital de Charité situé à Shreveport, Louisiane, pour payer le déficit dans l'allocation pour les dépenses dudit Hôpital pour deux années finissant le 30 juin 1908, payable de tous fonds dans le Trésor de l'Etat non autrement alloués.

H. G. DUPRE,
Orateur de la Chambre des Représentants
P. M. LAMBREMONT,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Approuvée le 2 juillet 1908.

J. Y. SANDERS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme :
JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

LOI No 146

Projet de loi de la Chambre No 328 — Par M. Smith

LOI

Allouant la somme de six cent trente neuf dollars et huit sous ($639.08) de tout argent dans le trésor d'Etat non autrement alloué, pour rembourser l'examinateur d'Etat des banques d'Etat pour déficit dans l'allocation pour l'achat de meubles de bureau et des dépenses de voyage pour les années 1907 et 1908 finissant le 30 juin de chaque année.

Il est décrété par l'Assemblée générale de l'Etat de la Louisiane, Que la somme de six cent trente neuf dollars et huit sous, payable de tout fonds dans le trésor de l'Etat non autrement alloué pour rembourser l'examinateur d'Etat des banques d'Etat pour déficit dans le montant alloué pour dépenses de voyage et l'achat de meubles de bureau pour les années 1907 et 1908 finissant le 30 juin de chaque année et dépensé et payé par lui.

Qu'cette loi prendra effet à partir de son adoption.

H. G. DUPRE,
Orateur de la Chambre des Représentants
P. M. LAMBREMONT,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Approuvée le 2 juillet 1908.

J. Y. SANDERS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme :
JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

LOI No 147

Projet de loi de la Chambre No 306 — Par M. Butler

LOI

Faisant une allocation de deux mille cinq cents dollars ($2 500) en faveur de E. H. McCaleb, Jr, avocat, pour services professionnels dans les procès 81 et 66 à la Cour du Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane, Division de Baton Rouge, et le numéro 457 du dossier de la Cour Suprême des Etats-Unis sur appel, ledit avocat étant employé par le Gouverneur et l'Avocat Général pour représenter l'Etat de la Louisiane et la Commission des chemins de fer de la Louisiane dans cette affaire.

Attendu qu'avis par publication a été dûment donné de l'intention de demander l'adoption de cette loi conformément à l'Article 50 de la Constitution, et la preuve en ayant été de la publication de cet avis, à l'Assemblée Générale.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la somme de mille dollars ($1,000) est ici allouée à E. H. McCaleb, Jr, avocat pour services professionnels rendus à l'Etat de la Louisiane et à la Commission des chemins de fer dans les procès Nos 81 et 66 de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District de l'Est de la Louisiane, la Division de Baton Rouge et le No 457 du dossier de la Cour Suprême des Etats-Unis, rendus à l'Etat et à la Commission des chemins de fer pour services professionnels employés par le gouverneur et l'avocat général dans ladite affaire.

Sec. 2. Il est, en outre, décrété, etc., Que la somme additionnelle de quinze cents dollars ($1,500.00) est ici allouée à E. H. McCaleb jr, avocat, pour services professionnels rendus à l'Etat de la Louisiane et à la Commission du chemin de fer de la Louisiane, dans l'affaire No 61 de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane, Division de Baton Rouge, et le No 457 de la Cour Suprême des Etats-Unis, sur des appels pour services professionnels employés par le gouverneur et l'avocat général dans ladite affaire. Cette allocation ne devant être payée qu'à la détermination finale de la Cour Suprême des Etats-Unis dudit procès en faveur de la Commission des chemins de fer d'Etat, ladite affaire étant devant la Cour Suprême des Etats-Unis en appel.

Sec. 2. Il est, en outre, décrété, etc., Que l'auditeur des comptes publics est ici autorisé et requis d'émettre son mandat sur le trésorier en faveur de E. H. McCabb, jr, pour la somme de mille dollars ($1.000 00) et à la décision finale de la Cour Suprême des Etats-Unis, dans l'affaire pendante devant ce tribunal en faveur de l'Etat ou de la commission des chemins de fer de la Louisiane, l'Auditeur des comptes publics est ici autorisé à donner son mandat sur le Trésorier en faveur de E. H. McCabb jr, pour la somme de quinze cents dollars ($1,500) additionnels et le Trésorier est ici autorisé et requis de payer les deux dite montants des fonds généraux non alloués autrement.

H. G. DUPRE,
Orateur de la Chambre des Représentants
P. M. LAMBREMONT,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Approuvée le 2 juillet 1908.

J. Y. SANDERS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme :
JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

LOI No 148

Projet de loi de la Chambre No 303 — Par M. Guy

LOI

Pour venir en aide de Mme M. Corinne Lauve et Corinne Lauve, Charles O. Lauve, Edouard Lauve et Marie Lauve et allouant des fonds des écoles gratuites la somme de mille quatre-vingt-treize dollars et soixante-treize sous ($1,093 73) pour payer et leur payer des terres vendues comme terres d'école par le Trésorier de paroisse de la paroisse Iberville à leur auteur et ancêtres sans autorité.

Attendu que la preuve a été dûment et avec satisfaction donnée que l'Article 50 de la Constitution a été observé.

Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la somme de mille et quatre-vingt-treize dollars et soixante-treize sous ($1 093 73) est ici allouée du fonds des écoles gratuites pour payer et rembourser Mme M. Corinne Lauve, veuve de C. O. Lauve, Corinne Lauve, Charles O. Lauve, Edouard Lauve et Marie Lauve, en faute audit C. O. Lauve du montant payé par leurs auteurs et ancêtres pour les Ecoles Section 16 dans le T. 7 et 8 mesurant 226.86 acres, plus ou moins, dans la paroisse Iberville sans autorité, comme terre d'école en vertu d'une loi de la Législature pour cet Etat, intitulée : Loi organisant des écoles publiques gratuites approuvée le 22 avril 1853, et l'auditeur des comptes publics est ici autorisé et requis d'émettre son mandat sur le trésorier de l'Etat de la Louisiane pour ladite somme en faveur de Mme M. C. Lauve, Corinne Lauve, Charles O. Lauve, Edouard Lauve et Marie Lauve.

H. G. DUPRE,
Orateur de la Chambre des Représentants
P. M. LAMBREMONT,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat

Approuvée le 2 juillet 1908.

J. Y. SANDERS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Copie conforme :
JOHN T. MICHEL,
Secrétaire d'Etat.

LOI No 149

Projet de loi de la Chambre No 268 — Par M. Dougherty

LOI

Faisant une allocation de deux mille trois cent quatre vingt dollars et vingt un sous, ($2,380.21) pour payer le prorata de l'Etat du montant dû à la compagnie Bitulithic que de Suc pour avoir pavé avec du pavage Bitulithic que cette partie des rues bornant le Capitol d'Etat à laquelle les terrains du Capitol aboutissent.

SUITE 6me PAGE.